

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1080

2 mai 2008

SOMMAIRE

Al Jinane SA	51837	Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp-jeen	51820
AYM	51839	French Retail 1 S.à r.l.	51832
Bain Capital Integral Investments S.à r.l.	51823	Gemic SAH	51840
Ceryx S.A.	51837	GP Investissement S.A.	51827
Construction Eclair S.à r.l.	51836	Karl Braun Lux Intérieur Sàrl	51794
Construction Eclair S.à r.l.	51839	La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	51810
Dutchdelta Finance S.à r.l.	51823	Luxco Properties 10 Sàrl	51808
Editions Lëtzeburger Journal S.A.	51839	Luxresources S.A.	51840
ELM Investments S.A.	51839	Manitoulin Holding S.A.	51836
European Enterprises Consulting S.A. ...	51834	Meissen S.A.	51820
European NPL S.A.	51829	Moon Lake S.A.	51836
Experian Luxembourg Investments S.à r.l.	51804	Moon Lake S.A.	51836
Financière Alkaline S.A.	51825	Resolution III Glasgow S.à r.l.	51827
Finiper International S.A.	51805	Sigla Luxembourg S.A.	51814
Finiper International S.A.	51807	Sigla Luxembourg S.A.	51812
FKI Luspartone S.à r.l.	51825	Somer SA	51832
FKI Luxembourg S.à r.l.	51823	Sounoune	51832
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp-jeen	51817	T.E.K. Technics Engineering & Know How International S.A.	51837
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp-jeen	51818	Trans Circle	51803
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp-jeen	51819	Trans Circle	51804
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp-jeen	51826	Westside Holding S.A.	51840
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp-jeen	51825	Willow Lux Holdco S. à r.l.	51794
		Zehlendorf Properties Sàrl	51808

Karl Braun Lux Intérieur Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7230 Helmsange, 23, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.597.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/04/2008.

Pour KARL BRAUN LUX INTERIEUR SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008048831/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02321. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Willow Lux Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.603.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twentieth of March.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

B & B (PROJECT T) LIMITED (renamed "Willow (Malta) Holdco 1" pursuant to a shareholders' resolution dated March 18, 2008), a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies, under number C 41997, here represented by Natacha Trunkwald, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Willow Lux Holdco S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders and circular resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.2. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by Law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon B & B (PROJECT T) LIMITED, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up each, by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand euros (EUR 20.000), of which (i) twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) the surplus, i.e. seven thousand five hundred euros (EUR 7,500) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever that are to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mark Dunstan, Managing Director, born in Melbourne (Australia), on February 11, 1962, residing at 18, rue Michel Lentz, L-1928 Grand Duché de Luxembourg;

- Mark Hatherly, Managing Director, born in Auckland (New Zealand), on November 13, 1965, residing at 98, avenue du Bois, L-1250, Grand Duché de Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

B & B (PROJECT T) LIMITED (renommée "Willow (Malta) Holdco 1" consécutivement à des résolutions d'associés en date du 18 mars 2008), une société de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valetta, Malta, enregistrée auprès du registre des sociétés maltais, sous le numéro C 41997, ici représentée par Natacha Trunkwald, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Willow Lux Holdco S. à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement

à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Le (s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de l'un des gérants de la Société, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnelles au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits, B & B (PROJECT T) LIMITED, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000), dont (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) seront alloués au compte capital social de la Société et (ii) le surplus, i.e. sept mille cinq cents euros (EUR 7.500) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

La somme de vingt mille euros (EUR 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'entière du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat:

- Mark Dunstan, Managing Director, né à Melbourne (Australie), le 11 février 1962, résidant 18, rue Michel Lentz, L-1928 Grand Duché de Luxembourg;

- Mark Hatherly, Managing Director, né à Auckland (Nouvelle Zélande), le 13 novembre 1965, résidant 98, avenue du Bois, L-1250, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 26 mars 2008, LAC/2008/12588. — Reçu cent euros

Eur 0,5% = 100.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008048581/5770/471.

(080053451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Trans Circle, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 35.474.

Im Jahre zweitausendsieben, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft TRANS CIRCLE S.A.H., mit Sitz zu L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 35.474, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, mit dem Amtssitz in Mersch, am 3. Dezember 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 172 vom 10. April 1991. Die Satzungen der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 329 vom 23. April 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Robert LANGMANTEL, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Frisange, welcher ebenfalls die Funktion des Stimmzählers ausübt.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg. Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Feststellung, dass die Gesellschaft vierhundert (400) ihrer eigenen Aktien hält, dass heisst zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals.
2. Annullierung der Aktien ohne Verringerung des Kapitals aber durch Erhöhung des Nominalwertes.
3. Abänderung von Artikel 3 der Satzungen.
4. Annullierung und Vernichtung des Aktienzertifikates Nummer 2.
5. Verschiedenes.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, das Versammlungsbüro und den unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die etwaigen Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital anwesend oder vertreten ist. Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

Nach diesen Erklärungen und anschliessender Beratung faßt die Ausserordentliche Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Auf Grund des Aktienregisters stellt die Generalversammlung fest, dass die Aktionäre insgesamt dreitausendsechshundert (3.600) der viertausend (4.000) ausgegebenen Aktien der Gesellschaft TRANS CIRCLE S.A.H. halten und dass die restlichen vierhundert (400) Aktien durch die Gesellschaft selbst gehalten werden.

Zweiter Beschluss - Feststellung

Die ordentliche Generalversammlung vom 2. Mai 2005, abgehalten am 2. August 2005, hat die Gesellschaft befugt vierhundert (400) ihrer eigenen Aktien zu erwerben.

Der Verwaltungsrat führte vorgenannten Ankauf am 14. Dezember 2005, in den durch die Generalversammlung gesetzten Grenzen, durch. Laut Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2006, abgehalten am 5. Juli 2006, wird der Ankauf der Aktien durch den Verwaltungsrat von der Generalversammlung genehmigt.

Die Generalversammlung stellt somit fest, dass die Gesellschaft in geregelter Weise vierhundert (400) ihrer eigenen Aktien hält, dass heisst zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, dass das Gesellschaftskapital nicht verringert wird, sondern der Nominalwert der Aktien erhöht wird.

Vierter Beschluss - Annullierung der Aktien

Das Aktienzertifikat Nummer 2 wird annulliert und vernichtet.

Fünfter Beschluss - Vollmacht

Der Erschienene Herr Robert LANGMANTEL legt hiermit dem unterzeichnenden Notar besagtes Aktienzertifikat vor und der Notar führt soeben dessen Annullierung und Vernichtung durch.

Sechster Beschluss - Änderung der Statuten

Die Generalversammlung beschliesst den Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

" **Art. 3. Gesellschaftskapital.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt neunundneunzigtausenddreihundert Euro (€ 99.300,-) eingeteilt in dreitausendsechshundert (3.600) Aktien ohne Nennwert und ist in voller Höhe eingezahlt. Alle Aktien lauten auf Inhaber."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendeinhundert Euro (€ 1.100,-) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Langmantel, Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 novembre 2007. LAC/2007/37038. — Reçu € 12.- (douze euros).

pr. Le Receveur Francis Sandt (signé): Raoul JUNGERS.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. Februar 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008049514/202/73.

(080054062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Trans Circle, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 35.474.

—
BERICHTIGUNG

Es hat sich herausgestellt, dass ein materieller Fehler bezüglich der Gesellschaftsbezeichnung unterlaufen ist bei der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft TRANS CIRCLE mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg B 35.474, welche am 19. November 2007 stattfand (einregistriert in Luxemburg A.C. am 23. November 2007, LAC/2007/37038), und zwar dahingehend, dass die Bezeichnung der Gesellschaft nicht, wie zweimal auf Seite 1 besagter Urkunde, "TRANS CIRCLE S.A.H." ist sondern "TRANS CIRCLE".

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. März 2008.

Paul Bettingen

Der Notar

Référence de publication: 2008049519/202/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 235.094.050,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.298.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour la société

Experian Luxembourg Investments S.à r.l.

99, Grand Rue, L-1661 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2008049155/2580/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04655. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Finiper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.563.

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et des obligataires de la société anonyme «FINIPER INTERNATIONAL S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 508 du 9 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant reçu par le notaire soussigné, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2242 du 9 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires et les obligataires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions et d'obligations qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Lesdites listes de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires et obligataires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, et toutes les obligations émises, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Approbation de la situation comptable à la date de transfert.
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 à la date de transfert de siège.
6. Transfert du siège social de Luxembourg à l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
7. Fixation du siège social à Via Ponchielli 7, 20129 Milano.
8. Modification de la dénomination en «Canova 2007 S.p.A.»
9. Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge.
10. Nomination des administrateurs et nomination du collègue des commissaires.
11. Pouvoirs à conférer à Monsieur Teodoro Dalavecuras pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci -avant.
12. Adoption des statuts selon la législation italienne.
13. Pouvoirs à conférer à Madame Antonella Graziano ou Madame Chantai Mathu ou Madame Céline Bonvalet pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci- avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises.
14. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007 et décide de reporter les résultats à nouveau.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve la situation comptable à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour période allant du 1^{er} janvier 2008 à la date d'aujourd'hui.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à I -20129 Milano, à l'adresse Via Ponchielli 7. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «Canova 2007 S.p.A.».

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs:

- a) Monsieur Marco BRUNELLI, entrepreneur, demeurant à Milan, Via Melegari no 5.
- b) Monsieur Teodoro DALAVECURAS, avocat, demeurant à Milan, Via Olmetto, no 10.

L'assemblée décide de nommer comme membres du collège des commissaires (Collegio Sindacale):

Dr. GERMINIANI Ferruccio Sindaco effettivo Presidente

né à Milan le 14 janvier 1947

codice fiscale GRM FRC 47A14 F205L (Partita IVA 02574350159)

avec adresse professionnelle à I-20129 Milano - via Ponchielli n. 7

Dr. MASSIMINI Paolo Sindaco effettivo

né à Voghera (PV) le 15 mars 1969 codice fiscale MSS PLA 69C15 M109N

avec adresse professionnelle à I-20129 Milano - via Ponchielli n. 7

Dr. TETTAMANTI Roberto Sindaco effettivo

né à Lurate Caccivio (CO) le 20 mars 1953 codice fiscale TTT RRT 53C20 E753 S

avec adresse professionnelle à I-22100 COMO - via Cesare Cantù n. 50 Dr DEL TIN Riccardo Sindaco supplente

né à Milan, le 14 novembre 1969 codice fiscale DLT RCR 69S14 F205K

avec adresse professionnelle à I-20129 Milano - via Enrico Cernuschi n. 4

Dr GASPARI Roberto Sindaco supplente

Né à Milan, le 14 décembre 1975 codice fiscale GSP RRT 75T14 F205T

avec adresse professionnelle à I-20121 Milano - piazza Principessa Clotilde n. 6

Les mandats des administrateurs et des membres du collège des commissaires viendront à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels de 2008.

Neuvième résolution

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Italie pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne.

Une projet des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Assemblée, est joint en annexe.

Dixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Teodoro Dalavecuras pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Onzième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Antonella Graziano ou Madame Chantai Mathu ou Madame Céline Bonalet pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci- avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises, notamment pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive ci-après.

51807

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BITTERLICH, C. BONVALET, A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2008, Relation: LAC/2008/8052. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008049539/242/123.

(080054446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Finiper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.563.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Corinne BITTERLICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.
- 2) Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.
- 3) Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui ont demandé au notaire de constater qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «FINIPER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, s'est tenue en date 20 février 2008 dans le cadre de laquelle les parties comparantes sub. 1), 2) et 3) agissaient comme Président, Secrétaire et Scrutateur, respectivement et comme mandataires des actionnaires représentés et lors de laquelle il a été décidé de transférer le siège social en Italie à I-20129 Milano, via Ponchielli 7.

Les parties comparantes ont déclaré et ont demandé au notaire de rectifier la neuvième résolution prises lors de ladite assemblée comme suit:

«Neuvième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en «società per azioni» italienne, et approuve les statuts annexés, modifiés dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne.

Le texte des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Assemblée, est joint en annexe au présent acte.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donné aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: C. BITTERLICH, C. BONVALET, A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008, Relation: LAC/2008/10946. — Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008049542/242/34.

(080054448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

**Zehlendorf Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxco Properties 10 Sàrl).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 132.154.

In the year two thousand eight, on the seventh day of March.
Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Alternative Property Income Venture S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

here represented by Mrs Tina STÄRKER, employee, residing professionally in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, by virtue of a proxy given under private seal on March 6th 2008.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Luxco Properties 10 Sàrl having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 132.154

incorporated by a deed of the undersigned notary on September 28th 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2478 du 31 octobre 2007.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of two hundred seventy seven thousand eight hundred and fifty euro (EUR 277,850.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of twenty-five Euro (25,- EUR) each to an amount of two hundred ninety thousand three hundred and fifty euros (EUR 290,350.-) by the creation and issuing of eleven thousand one hundred fourteen (11.114) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), issued with a total share premium in a total amount two million five hundred thousand six hundred fifty euro (EUR 2,500,650.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash in a total amount of two million seven hundred seventy eight thousand five hundred euro (EUR 2,778,500.-).

The amount of two million seven hundred seventy-eight thousand five hundred euro (EUR 2,778,500.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred ninety thousand three hundred and fifty euro (EUR 290,350.-) divided into eleven thousand six hundred fourteen (11,614) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into Zehlendorf Properties Sàrl and in consequence to amend the second paragraph of article 1st of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1. 2nd paragraph.** The private limited liability company exists under the name of Zehlendorf Properties Sàrl"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 16,900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Alternative Property Income Venture S.C.A. une société soumise aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B. 124.359)

ici représentée par Madame Tina STÄRKER, employée privée, demeurant professionnellement aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 6 mars 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Luxco Properties 10 Sàrl avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 132.154

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2478 du 31 octobre 2007.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante euros (277.850,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent cinquante euros (290.350,- EUR) par création et émission de onze mille cent quatorze (11.114) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent mille six cent cinquante euros (2.500.650,- EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (2.778.500,- EUR).

Le montant deux millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros (2.778.500,- EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé deux cent quatre-vingt-dix mille trois cent cinquante euros (290.350,- EUR) divisé onze mille six cent quatorze (11.614) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en Zehlendorf Properties Sàrl et de modifier en conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . 2^{ème} paragraphe.** La société à responsabilité limitée existe sous le nom de Zehlendorf Properties Sàrl»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 16.900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. STÄRKER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2008, Relation: LAC/2008/10325. — Reçu € 13.892,50.- (treize mille huit cent quatre-vingt-douze Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008049569/206/113.

(080054004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kléber Luxembourg Holding S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, represented by Mrs Corinne Peyron, private employee, pursuant to a proxy dated 11 March 2008 which shall be registered together with the present deed,

being the sole member of "La Pérouse Luxembourg S. à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated on 4 July 2007 by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1728 of 16 August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 13 February by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the undersigned notary to record as follows:

I. The sole member holds the entire issued share capital of the Company.

II. The item on which resolutions are to be passed is as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by an amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000) in order to bring it to forty-four thousand five hundred Euros (EUR 44,500) by the issue of one thousand two hundred and eighty new shares (1,280) of a nominal value of twenty five Euros (EUR 25) each. Subscription and payment of the newly issued shares by the sole shareholder of the Company;

2) Consequential amendment of article 5 of the articles of association.

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by an amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000) in order to bring it to forty-four thousand five hundred Euros (EUR 44,500) by the issue of one thousand two hundred and eighty new shares (1,280) of a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

Subscription and payment

Such new shares have been subscribed for and fully paid up by the sole shareholder of the Company, Kléber Luxembourg Holding S. à r.l., against a contribution in cash of an amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000).

Proof of the full payment of the subscription price of an amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000) has been given to the undersigned notary.

Second resolution

In consequence to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set forty-four thousand five hundred Euros (EUR 44,500) divided into one thousand seven hundred and eighty new shares (1,780) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Kléber Luxembourg Holding S. à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, représentée par Madame Corinne Peyron, employée privée, en vertu d'une procuration datée 11 mars 2008 qui sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'unique associé de "La Pérouse Luxembourg S. à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée en date du 4 juillet 2007 par acte reçu de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1728 du 16 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 Février 2008, suivant acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

Le comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'unique associé détient l'entièreté du capital social émis de la Société.

II. Le point sur lequel des résolutions doivent être passées est le suivant:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) d'un montant de trente-deux mille Euros (EUR 32.000) afin de le porter à quarante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 44.500) par l'émission de mille deux cents quatre-vingts (1.280) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25). Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises par l'associé unique de la Société;

2) Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) d'un montant de trente-deux mille Euros (EUR 32.000) afin de le porter à quarante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 44.500) par l'émission de mille deux cents quatre-vingts (1.280) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

Souscription et libération

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la Société, Kléber Luxembourg Holding S. à r.l., par un apport en espèces de trente-deux mille Euros (EUR 32.000).

Preuve de l'intégralité du paiement du prix de souscription des parts sociales pour un montant de trente-deux mille Euros (EUR 32.000) a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-quatre mille cinq cents Euros (EUR 44.500) divisé en mille sept cent quatre-vingts (1.780) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 mars 2008, LAC/2008/11680. — Reçu cent soixante euros Eur 0,5% = 160.-.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008049565/5770/108.

(080054453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Mathieu VILLAUME, advisor, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the Board of Directors of Sigla Luxembourg S.A., pursuant to resolutions of the Board of Directors dated 2 May 2007.

The appearer, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The Company "Sigla Luxembourg S.A." (hereafter the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under B 105.983 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 8, 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 505 of May 28, 2005. The Articles of Association were amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated March 30, 2007, in the process of publication with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The issued share capital of the Company is fixed at TWO HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTY-SIX EURO (EUR 247,466.-) divided into NINE THOUSAND SIX HUNDRED AND SIXTY-SEVEN (9,667) ordinary shares (the "Class C Shares"), TWENTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED (24,500) ordinary Shares (the "Class B Shares") and EIGHTY-NINE THOUSAND FIVE HUNDRED AND SIXTY-SIX (89,566) Preferred Shares (the "Class A Shares"), with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, all fully paid up (by 100%).

3. Pursuant to Article 5 of the Articles of Association of the Company, the Corporation shall have an authorised share capital of one hundred million Euro (100.000.000,00- €) divided into twenty five million (25,000,000) Class A Shares, twenty-four million and nine hundred ninety thousand and three hundred thirty- three (24,990,333) Class B Shares and nine thousand and six hundred sixty-seven (9,667) Class C Shares all having a nominal value of two Euro (2,-€) each.

The Board of Directors is hereby authorised to issue further Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Corporation up to the authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies. Any capital increases may be made by new capital contributions or incorporation of special distributable reserves.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorised to issue such new shares during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors is especially authorised to issue one hundred thousand (100,000) Class A Shares to the holders of such class of shares without reserving to the holders of Class B Shares and Class C Shares any preferential subscription right.

4. By resolutions dated May 2, 2007, the Board of Directors of the Company has decided (the "Resolutions"), within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 5 of the Articles of Association of the Company to increase the share capital of the Company by an amount of TWENTY-NINE THOUSAND FIVE HUNDRED AND EIGHTY EURO (EUR 29,580.-) so as to raise it from its current amount of TWO HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTY-SIX EURO (EUR 247,466.-) up to TWO HUNDRED AND SEVENTY-SEVEN THOUSAND FORTY-SIX EURO (EUR 277,046.-) by issuing FOURTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND NINETY (14,790) new "A" Preferred shares with a par value of TWO EURO (€ 2.-) each, with a share premium amounting to TWO MILLION SIX HUNDRED AND SEVENTY THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY-THREE EURO (EUR 2,670,953.-) within the framework of the authorised share capital (the "Shares").

The existing shareholders waived to their preferential subscription right and the Shares have been fully subscribed against contributions in cash as follows:

Name of the shareholder	Number of shares subscribed	Class of shares	Payments €
-------------------------	-----------------------------------	--------------------	---------------

Sigla Luxembourg Holding S.à r.l.	10,353	Preferred A	1,890,373
SGL S.p.A.	4,437	Preferred A	810,160
TOTAL	14,790		2,700,533

so that the amount of TWO MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND FIVE HUNDRED AND THIRTY-THREE EURO (EUR 2,700,533.-) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it;

5. Under the Resolutions, the Board has acknowledged that the first sentence of Article 5 of the Articles shall as a consequence be restated as follows:

"The corporate capital is set at two hundred and seventy seven thousand and forty six Euro (277,046.00.- €), divided into nine thousand and six hundred sixty-seven (9,667) ordinary shares (the "Class C Shares"), twenty four thousand and five hundred (24,500) ordinary shares (the "Class B Shares") and one hundred and four thousand and three hundred fifty six (104,356) preferred shares (the "Class A Shares", jointly with Class B Shares and Class C Shares, the "Shares") having a nominal value of two Euro (2.- €) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of twenty five million and sixteen thousand two hundred and nine Euro (25,016,209.00 €) have been paid."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 31,300.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme Sigla Luxembourg S.A., en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration en ses résolutions du 2 mai 2007.

Lequel comparant, agissant en ladite, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme «Sigla Luxembourg S.A.» (ci-après la «Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.983 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 505 du 28 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 30 mars 2007, actuellement en cours de publication au Mémorial C.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX EUROS (EUR 247.466,-) divisé en NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT (9.667) actions ordinaires («Actions de classe C»), VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENTS (24.500) actions ordinaires («Actions de Classe B») et QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SIX (89.566) actions préférentielles («Actions de Classe A»), d'une valeur nominale de deux Euros (2.- €) chacune, entièrement libérées (à 100%).

3. Conformément à l'Article 5 des Statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de CENT MILLIONS D'EUROS (100.000.000,- €) représenté par VINGT-CINQ MILLIONS (25.000.000) d'Actions de Classe A et VINGT-QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT TRENTE- TROIS (24.990.333) d'Actions de Classe B et NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEPT (9.667) d'Actions de Classe C d'une valeur nominale de DEUX EUROS (2.- €) chacune. Le Conseil d'Administration par le présent est autorisé à émettre de nouvelles Actions de Classe A, de Classe B et de Classe C avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital social de la société en une ou plusieurs fois au montant total du capital social autorisé, au moment qu'il juge opportun et à accepter les souscriptions pour de telles actions durant la période telle que déterminée par l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales. Toute augmentation de capital peut être faite par de nouveaux apports en capital ou par capitalisation de réserves spéciales distribuables. La période de cette autorisation peut être étendue par une résolution prise en assemblée générale des actionnaires dans les conditions requises pour la modification des statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer quelles sont les conditions attachées à toute souscription de nouvelles actions le cas échéant. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à l'émission de ces nouvelles actions durant la période citée ci-dessus sans que les actionnaires ne disposent d'un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'administration est expressément autorisé à émettre 100.000 Actions de Classe A aux détenteurs d'actions de cette catégorie sans que les actionnaires détenteurs d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C ne disposent d'un droit préférentiel de souscription.

4. Par résolution en date du 2 mai 2007 (la «Résolution»), le Conseil d'Administration de la Société a décidé, dans les limites du capital autorisé tel qu'exposé dans l'Article 5 des Statuts de la Société d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS EUROS (EUR 29.580,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-SIX EUROS (EUR 247.466,-) à DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE QUARANTE-SIX EUROS (EUR 277.046,-) par la création et l'émission de QUATORZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX (14.790) nouvelles Actions Préférentielles de classe «A» d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2,-) avec émission d'une prime d'émission d'un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE-TROIS EUROS (EUR 2.670.953,-) dans les limites du capital autorisé (les «Actions»).

Les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription et les Actions ont été entièrement libérées par des apports en numéraire par les personnes énumérées ci-dessous, comme suit:

Nom des actionnaires	Nombre d'actions souscrites	type d'actions	Paiements €
Sigla Luxembourg Holding S.à r.l.	10.353	Actions Préférentielles A	1.890.373
SGL S.p.A.	4.437	Actions Préférentielles A	810.160
TOTAL	14.790		2.700.533

de sorte que le montant de DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE CINQ CENT TRENTE-TROIS EUROS (EUR 2.700.533,-) était à la disposition de la Société, ce dont il a été apporté la preuve au notaire instrumentant, qui l'admet expressément;

5. En application des Résolutions, le Conseil reconnaît que la première phrase de l'Article 5 des Statuts est désormais libellé de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent soixante dix-sept mille et quarante six Euros (277.046,- €), divisé en neuf mille six cent soixante sept (9.667) actions ordinaires («Actions de Classe C»), vingt quatre mille cinq cent (24.500) actions ordinaires ("Actions de Classe B") et cent quatre mille trois cent cinquante six (104.356) actions préférentielles («Actions de Classe A») d'une valeur nominale de deux Euros (2,- €) chacune. En plus du capital social émis, des primes d'émission d'un montant total de vingt-cinq million seize mille deux cent neuf Euros (25.016.209,- €) ont été payées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 31.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VILLAUME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2007. Relation: LAC/2007/7894. — Reçu vingt-sept mille cinq euros trente-trois cents (1% = 27.005,33,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008049492/242/153.

(080054315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the Board of Directors of Sigla Luxembourg S.A., pursuant to resolutions of the Board of Directors dated July 6, 2007.

The appearer, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The Company "Sigla Luxembourg S.A." (hereafter the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under B 105.983 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 8, 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 505 of May 28, 2005. Its Articles of Association were modified for the last time by a deed of the undersigned notary, dated May 4, 2007, in the process of publication with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The issued share capital of the Company is fixed at EUR 277.046 divided into 9.667 ordinary shares (the "Class C Shares"), 24.500 ordinary Shares (the "Class B Shares") and 104.356 Preferred Shares (the "Class A Shares"), with a par value of EUR 2 each, all fully paid up (by 100%).

3. Pursuant to Article 5 of the Articles of Association of the Company, the Corporation shall have an authorised share capital of one hundred million Euro (100.000.000,00 €) divided into twenty five million Class A Shares, twenty four million and nine hundred ninety thousand and three hundred thirty-three Class B Shares and nine thousand and six hundred sixty-seven Class C Shares all having a nominal value of two Euro (2,- €) each.

The Board of Directors is hereby authorised to issue further Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Corporation up to the authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies. Any capital increases may be made by new capital contributions or incorporation of special distributable reserves.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorised to issue such new shares during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors is especially authorised to issue one hundred thousand (100,000) Class A Shares to the holders of such class of shares without reserving to the holders of Class B Shares and Class C Shares any preferential subscription right.

4. By resolutions dated July 5, 2007, the Board of Directors of the Company has decided (the "Resolutions"), within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 5 of the Articles of Association of the Company to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 40,408 from its current amount of EUR 277,046 to EUR 317,454 by issuing 20,204 new "A" Preferred shares with a par value of € 2 each, with a share premium amounting to EUR 3.528.391 within the framework of the authorised share capital (the "Shares").

The existing shareholders waived to their preferential subscription right and the Shares have been fully subscribed and paid up as follows:

1) First capital increase by incorporation of the share premium of the Company:

Name of the shareholder	Number of shares subscribed	Class of shares	Payments €
Sigla Luxembourg Holding S.a r.l.	4,434	Preferred A	802,815
SGL S.p.A	56	Preferred A	10,175
TOTAL	4,490		812,990

The existence of the share premium has been given to the undersigned notary by the balance sheet as at June 30, 2007

The balance sheet, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

2) Second capital increase against cash contribution:

Name of the shareholder	Number of shares subscribed	Class of shares	Payments €
Sigla Luxembourg Holding S.a r.l.	11,000	Preferred A	1,929,102
SGL S.p.A	4,714	Preferred A	826,707
TOTAL	15,714		2,755,809

The amount of two million seven hundred and fifty-five thousand eight hundred and nine Euro (EUR 2,755,809,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it;

5. Under the Resolutions, the Board has acknowledged that the first sentence of Article 5 of the Articles shall as a consequence be restated as follows:

"The corporate capital is set at three hundred seventeen thousand four hundred fifty-fourth Euro (317,454.00 €), divided into nine thousand and six hundred sixty-seven (9,667) ordinary shares (the "Class C Shares"), twenty-four thousand five hundred (24.500) ordinary shares (the "Class B Shares") and one hundred twenty-four thousand five hundred

sixty (124,560) preferred shares (the "Class A Shares", jointly with Class B Shares, the "Shares") having a nominal value of two Euro (2.- €) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of twenty seven million seven hundred thirty one thousand six hundred and ten Euro (27,731,610.00 €) have been paid."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 33,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf juillet

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme Sigla Luxembourg S.A., en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration en ses résolutions du 5 juillet 2007.

Laquelle comparante, agissant ès dite qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme «Sigla Luxembourg S.A.» (ci-après la «Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.983; constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 8 février 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 505 du 28 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mai 2007, actuellement en cours de publication au Mémorial C.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 277.046 divisé en 9.667 actions ordinaires («Actions de classe C»), 24.500 actions ordinaires («Actions de Classe B») et 104.356 actions préférentielles («Actions de Classe A»), d'une valeur nominale de deux Euros (2.- €) chacune, entièrement libérées (à 100%).

3. Conformément à l'Article 5 des Statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de 100.000.000€ représenté par 25.000.000 d'Actions de Classe A et 24.990.333 d'Actions de Classe B et 9.667 d'Actions de Classe C d'une valeur nominale de 2€ chacune. Le Conseil d'Administration par le présent est autorisé à émettre de nouvelles Actions de Classe A, de Classe B et de Classe C avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital social de la société en une ou plusieurs fois au montant total du capital social autorisé, au moment qu'il juge opportun et à accepter les souscriptions pour de telles actions durant la période telle que déterminée par l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales. Toute augmentation de capital peut être faite par de nouveaux apports en capital ou par capitalisation de réserves spéciales distribuables. La période de cette autorisation peut être étendue par une résolution prise en assemblée générale des actionnaires dans les conditions requises pour la modification des statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer quelles sont les conditions attachées à toute souscription de nouvelles actions le cas échéant. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à l'émission de ces nouvelles actions durant la période citée ci-dessus sans que les actionnaires ne disposent d'un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'administration est expressément autorisé à émettre 100.000 Actions de Classe A aux détenteurs d'actions de cette catégorie sans que les actionnaires détenteurs d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C ne disposent d'un droit préférentiel de souscription.

4. Par résolution en date du 5 juillet 2007 (la «Résolution»), le Conseil d'Administration de la Société a décidé, dans les limites du capital autorisé tel qu'exposé dans l'Article 5 des Statuts de la Société d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 40.408 pour le porter de son montant actuel de EUR 277.046 à EUR 317.454 par la création et l'émission de 20.204 nouvelles Actions Préférentielles de classe «A» d'une valeur nominale de EUR 2, avec émission d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3.528.391, dans les limites du capital autorisé (les «Actions»).

Les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription et les actions ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

1) Première augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission de la Société.

Noms des actionnaires	Nombre d'actions souscrites	Type d'actions	Paiements €
Sigla Luxembourg Holding S.a r.l.	4.434	Preferred A	802.815
SGL S.p.A.	56	Preferred A	10.175

TOTAL 4.490 812.990

L'existence de la prime d'émission a été prouvée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire arrêté au 30 juin 2007.

Le bilan, après avoir été signé par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Seconde augmentation de capital par apports en numéraire.

Noms des actionnaires	Nombre d'actions souscrites	Type d'actions	Paiements €
Sigla Luxembourg Holding S.a r.l.	11.000	Preferred A	1.929.102
SGL S.p.A	4.714	Preferred A	826.707
TOTAL	15.714		2.755.809

Le montant de deux millions sept cent cinquante-cinq mille huit cent neuf Euros (EUR 2.755.809,-) est à la disposition de la Société, ce dont il a été apporté la preuve au notaire instrumentant, qui l'admet expressément;

5. En application des Résolutions, le Conseil reconnaît que la première phrase de l'Article 5 des Statuts est désormais libellé de la manière suivante;

«Le capital social est fixé à trois cent dix sept mille quatre cent cinquante quatre Euros (317.454,- €), divisé en neuf mille six cent soixante sept (9.667) actions ordinaires («Actions de Classe C»), vingt-quatre mille cinq cent (24.500) actions ordinaires («Actions de Classe B») et cent vingt quatre mille cinq cent soixante (124.560) actions préférentielles («Actions de Classe A») d'une valeur nominale de deux Euros (2,- €) chacune. En plus du capital social émis, des primes d'émission d'un montant total de vingt sept million sept cent trente et un mille six cent dix Euros (27.731.610,- €) ont été payées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 33.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18831. — Reçu vingt-sept mille cinq cent cinquante-huit euros neuf cents (27.558,09 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008049497/242/164.

(080054336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

RAPPORT DE CAISSE 1991

avoir compte à terme	date:	05.02	1000000
avoir compte courant	date:	05.02	0
avoir total	date:	05.02	1000000
libellé	date:		recettes dépenses
intérêts	18.02		7858
intérêts	18.03		7349
intérêts	18.04		7085
intérêts	21.05		7614
don Muller Charles	03.06		1000
don Dr. Leners J.C.	03.06		2170

don Posing Gaby+Arm.	03.06	3880	
intérêts	21.06	6973	
frais de compte	30.06		71
intérêts	23.07	7489	
intérêts	22.08	6836	
intérêts	23.09	7468	
intérêts	23.10	7389	
intérêts	22.11	7192	
intérêts 1990	18.12	80000	
intérêts	20.12	6991	
frais de compte	31.12		71
total recettes / dépenses		167294	142
avoir total	date:	01.01	1000000
recettes total	date:	1992	167294
dépenses total	date:	1992	142
avoir total	date:	31.12	1167152
avoir compte à terme	date:	31.12	1160244
avoir compte courant	date:	31.12	6908
avoir total	date:	31.12	1167152

23.01.93.

Signatures.

Référence de publication: 2008049322/801064/40.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00178. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

RAPPORT DE CAISSE 1992

avoir compte à terme	date:	01.01	1160244
avoir compte courant	date:	01.01	6908
avoir total	date:	01.01	1167152
libellé	date:	recettes	dépenses
intérêts	30.01	11280	
chèque Collé Daniel	05.02		150000
don Mme Faber Bridel	06.02	10000	
don relig. Grand'r. EV	06.02	1000	
don Mme Schmitz EV	06.02	1000	
don M. Schmitz EV	06.02	1000	
don M. Lutgen EV	13.02	5000	
frais de compte	27.06		85
taxe enregistrement	21.07		1681
frais de compte	31.12		64
total recettes / dépenses		29280	151830
avoir total	date:	01.01	1167152
recettes total	date:	1992	29280
dépenses total	date:	1992	151830
avoir total	date:	31.12	1044602
avoir compte à terme	date:	31.12	1021524
avoir compte courant	date:	31.12	23078

avoir total date: 31.12 1044602

23.01.93. Signatures.

Référence de publication: 2008049323/801064/33.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00184. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

—
RAPPORT DE CAISSE 1993

avoir compte à terme BIL	date:	01.01	1021524
avoir compte courant BIL	date:	01.01	23078
avoir total	date:	01.01	1044602
libellé	date:	recettes	dépenses
intérêts	01.02	87071	
intérêts	01.03	1906	
intérêts	01.04	2107	
dons	03.05	1000	
intérêts	04.05	2438	
dons	04.05	2100	
dons	05.05	4000	
dons	06.05	3700	
dons	07.05	2000	
dons	12.05	500	
dons	17.05	1500	
facture timbres	02.06		504
intérêts	03.06	1666	
dons	11.06	1000	
remise chèque	22.06		75000
frais compte	26.06		191
intérêts	05.07	1378	
dons	07.07	500	
dons	21.07	500	
intérêts	04.08	1231	
intérêts	06.09	1449	
intérêts	19.10	2259	
taxe enrégistrement	19.10		1704
intérêts	08.11	1951	
intérêts	07.12	1652	
dons Feulen centenaire	16.12	50000	
frais compte	31.12		149
intérêts	31.12	56759	
total recettes / dépenses	1993	228667	77548
avoir total	date:	01.01	1044602
recettes total	date:	31.12	228667
dépenses total	date:	31.12	77548
avoir total	date:	31.12	1195721
avoir compte à terme BIL	date:	31.12	258037
avoir compte courant BIL	date:	31.12	57330
avoir livret d'épargne BIL	date:	31.12	880354

avoir total date: 31.12 1195721

16.03.94.

Signatures.

Référence de publication: 2008049324/801064/52.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00186. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

RAPPORT DE CAISSE 1997

Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	1.01.1997	1437337
avoir compte CCP	1.01.1997	18271
avoir total	1.01.1997	1455608

RECETTES - DEPENSES 1997

Libellé	Date	Recettes	Dépenses
chèque Conceicao	2.12.1997		80000
chèque Escolastica	2.12.1997		80000
intérêts livre d'épargne BIL	31.12.1997	38738	
total recettes 1997		38738	
total dépenses 1997			160000
pertes 1997		-121262	

Libellé	Date	Somme
avoir total	1.01.1997	1455608
pertes 1997		-121262
avoir total	31.12.1997	1334346
Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	31.12.1997	1316075
avoir compte CCP	31.12.1997	18271
avoir total	31.12.1997	1334346

Vérifié, le 8.IV.1998.

Signatures.

Référence de publication: 2008049333/801064/31.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00192. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Meissen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.215.

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MEISSEN S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 134 du 10 février 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 6 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 562 du 10 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Approbation de la situation comptable à la date de transfert.
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 à la date de transfert de siège.
6. Transfert du siège social de Luxembourg à l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
7. Fixation du siège social à Via Ponchielli 7, 20129 Milano.
8. Modification de la dénomination en «Meissen Srl».
9. Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge.
10. Nomination des administrateurs et nomination du collège des commissaires.
11. Pouvoirs à conférer à Monsieur Teodoro Dalavecuras pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci -avant.
12. Adoption des statuts selon la législation italienne.
13. Pouvoirs à conférer à Madame Antonella Graziano ou Madame Chantai Mathu ou Madame Céline Bonvalet pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci- avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises.
14. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2007 et décide de reporter les résultats à nouveau.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve la situation comptable à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour période allant du 1^{er} janvier 2008 à la date d'aujourd'hui.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à l -20129 Milano, à l'adresse Via Ponchielli 7. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «MEISSEN SRL».

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs:

- a) Monsieur Marco BRUNELLI, entrepreneur, demeurant à Milan, Via Melegari no 5.
- b) Monsieur Teodoro DALAVECURAS, avocat, demeurant à Milan, Via Olmetto, no 10.

L'assemblée décide de nommer comme membres du collège des commissaires (Collegio Sindacale):

Dr. GERMINIANI Ferruccio Sindaco effettivo Presidente

né à Milan le 14 janvier 1947

codice fiscale GRM FRC 47A14 F205L (Partita IVA 02574350159)

avec adresse professionnelle à I-20129 Milano - via Ponchielli n. 7

Dr. MASSIMINI Paolo Sindaco effettivo

né à Voghera (PV) le 15 mars 1969 codice fiscale MSS PLA 69C15 M109N

avec adresse professionnelle à I-20129 Milano - via Ponchielli n. 7

Dr. TETTAMANTI Roberto Sindaco effettivo

né à Lurate Caccivio (CO) le 20 mars 1953 codice fiscale TTT RRT 53C20 E753 S

avec adresse professionnelle à I-22100 COMO - via Cesare Cantù n. 50

Dr DEL TIN Riccardo Sindaco supplente

né à Milan, le 14 novembre 1969 codice fiscale DLT RCR 69S14 F205K

avec adresse professionnelle à I-20129 Milano - via Enrico Cernuschi n. 4

Dr GASPARINI Roberto Sindaco supplente

Né à Milan, le 14 décembre 1975 codice fiscale GSP RRT 75T14 F205T

avec adresse professionnelle à I- 20121 Milano - piazza Principessa Clotilde n. 6

Les mandats des administrateurs et des membres du collège des commissaires viendront à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels de 2008.

Neuvième résolution

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Italie pour transformer la société en société à responsabilité limitée et modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne.

Un projet des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Assemblée, est joint en annexe.

Dixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Teodoro Dalavecuras pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Onzième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Antonella Graziano ou Madame Chantai Mathu ou Madame Céline Bonalet pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci- avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises, notamment pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive ci-après.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BITTERLICH, C. BONVALET, A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2008, Relation: LAC/2008/8051. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008049537/242/121.

(080054444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

FKI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.582.225,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.557.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour la société

FKI Luxembourg S.à r.l

99, Grand Rue, L-1661 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008049154/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Dutchdelta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.077.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour la société

DUTCHDELTA FINANCE s.à r.l.

99, Grand-Rue, L-1661 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008049156/2580/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00984. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Bain Capital Integral Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.841.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bain Capital Integral Investors II, L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman Island, Cayman Islands, here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 26th 2008.

A copy of said proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- Bain Capital Integral Investors II, L.P. is the sole shareholder of Bain Capital Integral Investmenst S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner,

notary residing in Sanem, on December 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 1, 2004 number 98 (the Company).

- the Company has an issued share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by one thousand (1.000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;
- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L- 1258 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Bain Capital Integral Investors II, L.P., une société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman Island, représentée ici par Katarzyna Kuszewska, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Bain Capital Integral Investors II, L.P. est l'associé unique de Bain Capital Integral Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} janvier 2004 numéro 98 (la Société);
- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;
- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;
- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 15, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: K. Kuszewska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008, LAC/2008/13529. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008049627/5770/75.

(080054439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

FKI Luspartone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 569.350.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.136.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour la société

FKI Luspartone s.à.r.l.

99, Grand Rue, L-1661 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008049153/2580/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00972. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Financière Alkaline S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 82.515.

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 1^{er} avril 2008 que les actionnaires ont clos la liquidation de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de Mercuria S.A. au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Pour Financière Alkaline S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049157/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

RAPPORT DE CAISSE 1996

Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	1.01.1996	1353842
avoir compte CCP	1.01.1996	2508
avoir total	1.01.1996	1356350

RECETTES - DEPENSES 1996

Libellé	Date	Recettes	Dépenses
dons	21.02.1996	2000	
dons	22.02.1996	8300	
dons	23.02.1996	12700	

dons	26.02.1996	5200	
dons	27.02.1996	7000	
dons	28.02.1996	2500	
dons	29.02.1996	2000	
dons	1.03.1996	1800	
dons	4.03.1996	1000	
dons	5.03.1996	1000	
dons	6.03.1996	1000	
dons	7.03.1996	1000	
dons	12.03.1996	500	
dons	15.03.1996	500	
dons	31.07.1996	2000	
frais de timbres	4.10.1996		737
dons	16.12.1996	10000	
intérêts livre d'épargne BIL		41495	
total recettes 1996		<u>99995</u>	
total dépenses 1996			737
bénéfice 1996		99258	

Libellé	Date	Somme
avoir total	1.01.1996	1356350
bénéfice 1996		<u>99258</u>
avoir total	31.12.1996	1455608
Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	31.12.1996	1437337
avoir compte CCP	31.12.1996	<u>18271</u>
avoir total	31.12.1996	1455608

Vérifié, le 9.10.1997.

Signatures.

Référence de publication: 2008049334/801064/46.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00190. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

RAPPORT DE CAISSE 1994

Ventilation comptes	Date	Somme
avoir livret d'épargne BIL	01.01.1994	880354
avoir compte à terme BIL	01.01.1994	258037
avoir compte courant BIL	01.01.1994	<u>57330</u>
avoir total	01.01.1994	1195721

Recettes - Dépenses 1994

Libellé	Date	Recettes	Dépenses
intérêts compte à terme BIL	07.01.1994	1505	
dons	07.02.1994	2000	
dons	08.02.1994	12100	
dons	09.02.1994	12900	
dons	10.02.1994	4500	
dons	11.02.1994	1000	
dons	15.02.1994	1250	
dons	16.02.1994	1000	
taxe enregistrement	17.02.1994		1722

dons	18.02.1994	1000	
dons	25.02.1994	500	
dons	04.03.1994	400	
dons	24.03.1994	10000	
facture imprimerie d'Ettelbruck	24.05.1994		2169
frais compte courant BIL	30.06.1994		204
frais compte courant BIL	31.12.1994		102
intérêts livret d'épargne BIL	31.12.1994	1162	
intérêts dépôt BIL	31.12.1994	59274	
total recettes 1994		108591	
total dépenses 1994			4197
bénéfice 1994		104394	
Libellé	Date	Somme	
avoir total	01.01.1994	1195721	
bénéfice 1994		104394	
avoir total	31.12.1994	1300115	
Ventilation comptes	Date	Somme	
avoir livret d'épargne BIL	31.12.1994	6516	
avoir compte courant BIL	31.12.1994	44751	
avoir dépôt BIL	31.12.1994	1248848	
avoir total	31.12.1994	1300115	

vérifié, le 29.IV.1995.

Signatures.

Référence de publication: 2008049336/801064/48.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00187. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

GP Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.523.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049158/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Resolution III Glasgow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.075.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of RESOLUTION III GLASGOW S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned

notary, on November 29, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 14 of January 4, 2008;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) in order to bring the share capital from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) to ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,012,500.- EUR) by way of the issue of EIGHT THOUSAND (8,000) new shares of the Company with a nominal value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

Thereupon, the sole partner, RESOLUTIONS III HOLDINGS S.à r.l., prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to eight thousand (8,000) new shares and to pay up them in cash so that the amount of ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The capital is set at ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,012,500.- EUR) represented by eight thousand one hundred (8,100) with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each"

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "RESOLUTION III GLASGOW S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 14 du 4 janvier 2008;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.012.500.- EUR) par l'émission de huit (8.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - libération

Ensuite, l'associé unique, RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les huit mille (8.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.012.500.- EUR) représenté par huit mille cent (8.100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 7.500.- (sept mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12183. - Reçu cinq mille euros (0,50% = 5.000.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX..

Référence de publication: 2008049476/242/97.

(080054131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

In the year two thousand and eight, on March fourteenth.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of the company "EUROPEAN NPL S.A.", a "société anonyme", having its registered office in L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, registered with the trade register in Luxembourg under the number B 121.186, was incorporated by deed of the undersigned notary, on November 2nd 2006, published in the Mémorial C, number 2365 of December 19th, 2006,

the articles of incorporation of the Company have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on December 19th, 2006, published in Mémorial C number 387 on March 16th 2007,
- on March 15th 2007, published in Mémorial C number 1021 on May 31st 2007,
- on June 13th, 2007, published in Mémorial C number 1667 on August 7th, 2007,
- on July 30th, 2007, published in Mémorial C number 2091 on September 25th, 2007,
- on November 13th, 2007, published in Mémorial C number 24 on January 5, 2 008 and
- on December 19th, 2007, published in Mémorial C number 291 on February 5th, 2008

The meeting was opened at 2 pm by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange.

who appointed as secretary Miss Sophie HENRYON,
private employee, residing in Herserange (France).

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing in Rodange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of articles 8.3 and 8.4 of the Company's articles of association to (i) increase the un-issued but authorized share capital of the Company by a maximum amount of EUR 187,500 divided into 100,500 new Class A shares and 49,500 new Class B shares (for avoidance of doubt, it will result that the un-issued capital will amount in total EUR 201,327.50, taking into consideration the EUR 13,827.50 un-issued but authorised share capital) and (ii) to authorize the Board of Directors during a period ending 31 December 2008 to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

2. Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, initialled ne varietur by the appearing parties and signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. As it appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The general meeting decides to increase the un-issued but authorized share capital of the Company by a maximum amount of ONE HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 187,500) divided into ONE HUNDRED THOUSAND FIVE HUNDRED (100,500) new Class A shares and FORTY-NINE THOUSAND FIVE HUNDRED (49,500) new Class B shares (for avoidance of doubt, it will result that the un-issued capital will amount in total TWO HUNDRED ONE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-SEVEN EURO FIFTY CENTS (EUR 201,327.50), taking into consideration the thirteen thousand eight hundred twenty-seven euro fifty cents (EUR 13,827.50) un-issued but authorized share capital)

Second Resolution

The general meeting decides to authorise the Board of Directors during a period ending 31 December 2008 to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

Third Resolution

The general meeting decides to amend articles 8.3 and 8.4 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing changes to said articles will henceforth read as follows:

Art. 8.3. In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of TWO HUNDRED ONE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-SEVEN EURO FIFTY CENTS (EUR 201,327.50) divided into ONE HUNDRED SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED ELEVEN (107,911) Class A shares and FIFTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY-ONE (53,151.-) Class B shares.

Art. 8.4. The Board of Directors is authorized, during a period ending December 31th, 2008 to increase the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several instalments.

There being no further business before the meeting, the same was closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "EUROPEAN NPL S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.186, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 02 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 23 65 du 19 décembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 387 le 16 mars 2007,
- en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1021 le 31 mai 2007,
- en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1667 du 7 août 2007
- en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2 091 du 25 septembre 2 007
- en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 24 du 5 janvier 2 008 et

- en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 291 du 5 février 2008

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des articles 8.3 et 8.4 des statuts de la société pour (i) augmenter le capital autorisé non encore émis de la société d'un montant maximal de EUR 187.500,- divisé en 100.500 Actions de Catégorie A et 49.500 Actions de Catégorie B (pour éviter tout doute, il s'ensuit que le capital autorisé non encore émis s'élèvera au total de EUR 201.327,50, en tenant compte du capital autorisé non encore émis existant de EUR 13.827,50) et (ii) autoriser pendant une période se terminant le 31 décembre 2008, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé à une ou plusieurs reprises.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été paraphées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé non encore émis d'un montant maximal de CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 187.500,-) divisé en CENT MILLE CINQ CENTS (100.500) Actions de Catégorie A et QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENTS (49.500) Actions de Catégorie B (pour éviter tout doute, il s'ensuit que le capital autorisé non encore émis s'élèvera au total de DEUX CENT UN MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTS (EUR 201.327,50), en tenant compte du capital autorisé non encore émis existant de TREIZE MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTS (EUR 13.827,50).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser pendant une période se terminant le 31 décembre 2008, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé à une ou plusieurs reprises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8.3 et 8.4 des statuts de la société afin de refléter les changements spécifiés ci-dessus. Lesdits articles 8.3 et 8.4 auront désormais la teneur suivante:

Art. 8.3. En plus du capital émis, la Société a un capital autorisé non encore émis d'un montant maximal de DEUX CENT UN MILLE TROIS CENT VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTS (EUR 201.327,50), divisé en CENT SEPT MILLE NEUF CENT ONZE (107.911) Actions de Catégorie A et CINQUANTE-TROIS MILLE CENT CINQUANTE ET UNE (53.151) Actions de Catégorie B.

Art. 8.4. Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant le 31 décembre 2008 à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé à une ou plusieurs reprises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 mars 2008, Relation: EAC/2008/4019. — Reçu douze euros 12, -€.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008049546/219/139.

(080054075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Sounoune, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 57.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008049149/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Somer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 113.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008049147/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

French Retail 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.448.

In the year two thousand and seven on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 101.510 (the "Sole Shareholder") here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17th, December 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of French Retail 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 109.448 and whose Articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1207, page 51917 dated 15 November 2005 (the "Company").

The provisions of articles 278 seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended (the "1915 Law") regarding the simplified merger procedure have been fulfilled:

(a) Publication on 17 November 2007 of the Merger Plan, as defined below, in the Mémorial number 2632, page 126299

(b) Deposit of the documents required by article 267, paragraph (1) a), b) and c) of the 1915 Law at the registered office of the Company during one month after the publication of the Merger Plan in the Mémorial.

After the Sole Shareholder stated the foregoing, it takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had knowledge of the merger plan relating to the merger of the Company with the Sole Shareholder, by absorption of the Company by the Sole Shareholder under the simplified merger procedure (the "Merger") provided for in articles 278 and seq. of the 1915 Law (the "Merger Plan").

The Sole Shareholder noted that the Merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1 January 2007 without prejudice to the provisions of Article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

The Sole Shareholder noted that the Merger Plan has been recorded in the notarial form by Maître Joseph ELVINGER, notary public, residing in Luxembourg, on 25 October 2007 and had been published on 17 November 2007 in the Mémorial number 2632, page 126299.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledged the Merger and noted that the Merger is now effective as at 17 December 2007 amongst the parties as one month has passed since the publication of the Merger Plan in the Mémorial pursuant to article 9 of the Law.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the Merger executed by the Company and the Sole Shareholder.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 1,800.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B.101.510 (l'"Associé Unique") ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de French Retail 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.109.448 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1207, page 51917 en date du 15 November 2005 (la "Société").

Les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi de 1915") relatives à la procédure de fusion simplifiée ont été accomplies:

(a) Publication le 17 novembre 2007 du Plan de Fusion (tel que défini ci-dessous) dans le Mémorial numéro 2632, page 126299

(b) Dépôt des documents requis par l'article 267 paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi de 1915 au siège social de la Société durant un mois après la publication du Plan de Fusion au Mémorial

Après acceptation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il avait pris connaissance du plan de fusion relatif à la fusion de la Société avec l'Associé Unique, par l'absorption de la Société par l'Associé Unique suivant la procédure de fusion simplifiée (la "Fusion") prévue aux articles 278 et suivants de la Loi de 1915.

L'Associé Unique a constaté que la Fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 1^{er} janvier 2007 sans préjudice des dispositions de l'Article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

L' Associé unique a noté que le Plan de Fusion a été arrêté en la forme authentique par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 octobre 2007 et a été publié le 17 novembre 2007 au Mémorial numéro 2632, page 126299

Deuxième résolution

L'Associé Unique a pris acte de la Fusion et a noté que la Fusion est effective au 17 décembre 2007 entre les parties dans la mesure où un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du Plan de Fusion au Mémorial comme prévu par l'article 9 de la Loi de 1915

Constatation

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la Fusion signés par la Société et French Retail 1.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette Fusion sont évalués à approximativement à 1.800.- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

SUR QUOI le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 19 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41658. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008049503/211/111.

(080054495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

E.E.C. S.A., European Enterprises Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.775.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN ENTERPRISES CONSULTING S.A.", en abrégé "E.E.C. S.A.", ayant son siège social à L-6147 Junglinster, 8, Rue des Roses, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.775, constituée suivant acte reçu le 28 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 696 du 11 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-6147 Junglinster, 8, Rue des Roses à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri.
- 2.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Instauration pour une période de 5 ans d'un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 125.000,-.
- 4.- Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-6147 Junglinster, 8, rue des Roses à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts, comme suit:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instauration pour une période de 5 (cinq) ans, se terminant le 19 mars 2013, un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille Euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé l'article 15 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de 5 (cinq) ans, se terminant le 19 mars 2013, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraires, des apports en nature, tels que des titres, des créances.

Le conseil d'administration est encore autorisé, dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008, Relation: LAC/2008/11832. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008049577/211/77.

(080054158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Moon Lake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 54.271.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008049146/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Moon Lake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 54.271.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008049145/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Manitoulin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 75.129.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008049144/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Construction Eclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont.

R.C.S. Luxembourg B 92.768.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049136/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01335. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Al Jinane SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 113.987.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008049141/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

T.E.K. Technics Engineering & Know How International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.030.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049140/3211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02740. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Ceryx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Eric LUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht, agissant en sa qualité de:

I.- mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme "Ceryx S.A.", (ci-après la "Société Absorbante" ou la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.495, (matricule: 2006 22 20 555), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1945 du 17 octobre 2006; les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2003 du 25 octobre 2006,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration de la Société Absorbante du 14 mars 2008;

II.- mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme "ANAI S.A.", (ci-après la "Société Absorbée"), établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.319, (matricule: 1994 22 08 904), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence Luxembourg, en date du 20 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 468 du 18 novembre 1994; les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises

et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 450 du 24 mars 2007,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration de la Société Absorbée du 14 mars 2008.

Une copie certifiée des résolutions circulaires des Conseils d'Administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Le mandataire, agissant en sa double capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter la fusion de la Société Absorbante et la Société Absorbée comme suit:

- le Conseil d'Administration de la Société et le Conseil d'Administration de la Société Absorbée ont décidé de procéder à la fusion de la Société et de la Société Absorbée par absorption de la Société Absorbée dans la Société;
- la Société détient la totalité des actions de la Société Absorbée, la fusion étant opérée par le mécanisme simplifié, prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi");
- le Conseil d'Administration de la Société et de la Société Absorbée ont établi un projet de fusion conformément aux articles 261, 278 et 279 de la Loi; ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 264 du 1^{er} février 2008;
- tous les actionnaires de la Société ont eu le droit, au moins un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance et d'obtenir copie, au siège social de la Société, sans frais et sur simple demande, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1 (a), (b) et (c) de la Loi;
- aucun des actionnaires de la Société n'a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société sur la base de l'article 279 (c) de la Loi et un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé, il est constaté:

- que la fusion est réalisée du point de vue comptable en date de ce jour, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- que la Société Absorbée a cessé d'exister par suite d'absorption et qu'elle est dissoute;
- que les actions de la Société Absorbée sont annulées;
- que l'apport de fusion de "ANAI S.A." à "Ceryx S.A." comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, et que le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises:

Désignation

a) Une maison d'habitation avec place le tout sis à Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 711/2541, au lieu-dit: "boulevard Grande-Duchesse Charlotte", comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6,23 ares;

b) Une maison d'habitation avec place le tout sis à Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute, sous le numéro 711/1362, au lieu-dit: "boulevard Grande-Duchesse Charlotte", comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4,30 ares;

Titre de propriété

La société "ANAI S.A." est devenue propriétaire des immeubles ci-avant désignés comme suit:

- celui sub a), suite à un acte d'augmentation de capital reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 29 décembre 2006, volume 2033, numéro 55; et
- celui sub b), suivant acte de vente reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 17 août 1994, transcrit audit bureau des hypothèques, le 8 septembre 1994, volume 1392, numéro 144.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi et au vu des déclarations reprises ci-avant, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Bertrange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LUX - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1510. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008049557/231/82.

(080054398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

ELM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Saint Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.784.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008049143/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Editions Lëtzeburger Journal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 5.056.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Gusty GRAAS

Administrateur

Référence de publication: 2008049139/2136/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06908. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

AYM, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.042.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008049142/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Construction Eclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont.

R.C.S. Luxembourg B 92.768.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049137/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01378. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Gemic SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.577.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. März 2008.

FUER DEN VERWALTUNGSRAT

Unterschriften

Référence de publication: 2008048860/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02167. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Luxresources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.846.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008048861/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01780. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Westside Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.379.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 01^{er} avril 2008

1. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de la société KITZ S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Alpha Expert S.A., comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048895/777/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.
